



Fenêtre de dépôt Cahier des charges 2026

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

ars-pdl-dasm-aap@ars.sante.fr

17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233

44262 NANTES cedex 2

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



• Agir pour la santé de tous
QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

I- Contexte de la fenêtre de dépôt

Dans le cadre de la mise en œuvre de la déclinaison de la Stratégie Nationale Maladies Neurodégénératives 2025-2030, l'ARS PDL soutient le déploiement de l'offre PASA sur l'ensemble de la région. L'ARS PDL renforce cette offre par la création et la labellisation de nouveaux PASA mais aussi par la poursuite de l'expérimentation PASA en soirée dit « PASA Équinoxe ». Aujourd'hui, 187 PASA sont autorisés dans la région. En 2025, l'ARS PDL a soutenu la création et la labellisation de 33 PASA et le lancement de 18 expérimentations PASA Équinoxe.

Par instruction interministérielle N°DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/66 du 27 mai 2025 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux, l'ARS PDL délègue de nouveaux financements visant à renforcer l'offre PASA en EHPAD en 2026.

Les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés sont des espaces aménagés au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les PASA accueillent les résidents de l'EHPAD avec des troubles du comportement modérés, consécutifs à une maladie neuro-dégénérative, qui altèrent la qualité de vie de la personne et des autres résidents. Les PASA proposent durant la journée des activités individuelles ou collectives, qui concourent au maintien ou à la réhabilitation des capacités des personnes accompagnées. Considérant que les troubles du comportement des personnes atteintes de maladies neurodégénératives s'intensifient en fin de journée et peuvent se poursuivre jusque tard dans la nuit, l'ARS PDL a souhaité étendre la prise en soins de ces résidents sur des horaires de fin de journée et début de nuit. Les PASA Équinoxe proposent un accompagnement spécifique à visées thérapeutiques pour les résidents (diminution du recours aux médicaments, continuité de la prise en soins) et contribuent à l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels.

Dans le cadre du développement de l'offre PASA, l'ARS PDL vise une densification et un maillage du territoire en cohérence avec les besoins identifiés à l'échelle de la région et ambitionne l'amélioration de la prise en soins des résidents d'EHPAD atteints de maladies neurodégénératives. Dans cette perspective, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ouvre une fenêtre de dépôt d'une part pour la création et la labellisation de nouveaux PASA et d'autre part pour le lancement de nouvelles expérimentations PASA Équinoxe en 2026 (dans la limite de l'enveloppe allouée par le national).

A noter que la fenêtre de dépôt cible :

- d'une part, la création/labellisation de nouveaux PASA en EHPAD
- et d'autre part, la poursuite de l'expérimentation PASA ÉQUINOXE

II- Cahier des charges

Cadrage juridique

- Décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (article D312-155-0-1 du CASF) ;
- Recommandation ANESM/HAS : « L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) » - juillet 2017 ;
- Stratégie nationale Maladies Neurodégénératives 2025-2030.

Public cible

Le pôle d'activités et de soins adaptés accueille des résidents :

- Ayant des troubles du comportement modérés consécutifs à une maladie neuro-dégénérative associée à un syndrome démentiel qui altèrent la qualité de vie de la personne et des autres résidents,
- Provenant de l'établissement dans lequel l'évaluation et le bilan des symptômes auront été réalisés à l'aide du NPI-ES (Inventaire Neuropsychiatrique, version Equipe Soignante) et en cas de troubles de comportement, de l'échelle d'agitation de Cohen-Mansfield.

Territoires prioritaires ciblés

L'ARS PSL poursuit son action de densification et de maillage du territoire en cohérence avec les besoins identifiés à l'échelle de la région.

Il n'y a pas de limitation géographique pour les établissements de la région des Pays de la Loire qui souhaitent présenter leur candidature.

Une attention particulière sera portée aux établissements situés dans les territoires sous équipés, dont le taux d'équipement en nombre de places PASA par EPCI est inférieur à 55 par 10 000 habitants.

Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) en Pays de la Loire

Légende

Taux d'équipement 2025 en nombre de places de PASA par EPCI (pour 10 000 hab. de 75 ans et plus)

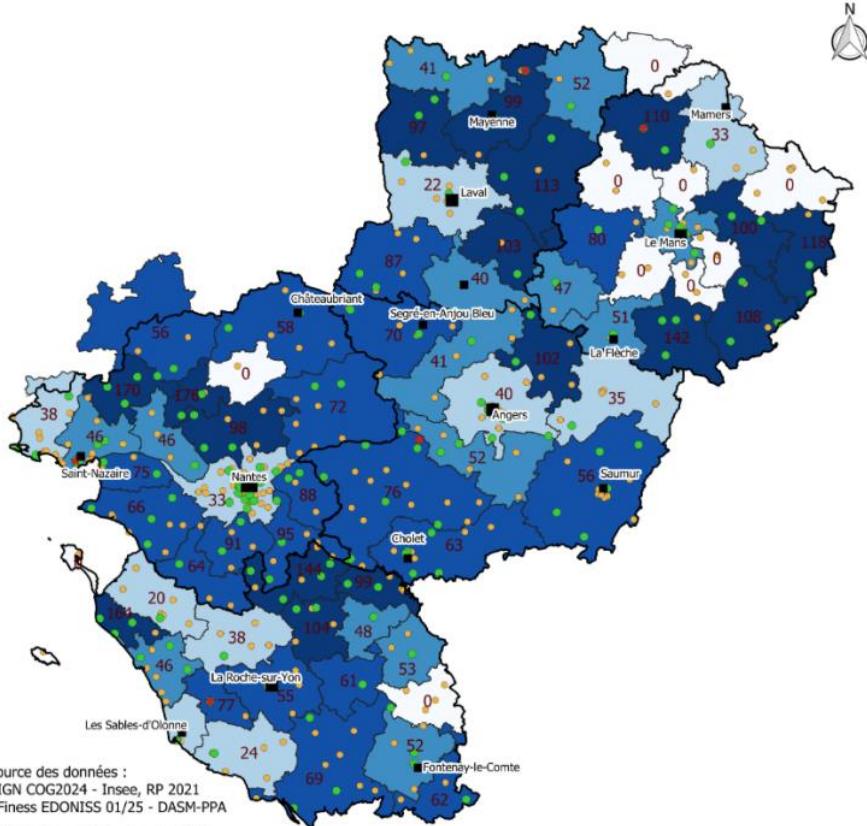
- 0 - 0
- 0 - 40
- 40 - 55
- 55 - 95
- 95 - 176
- Localisation des PASA
- EHPAD de 60 places et plus sans équipement PASA
- ★ PASA "Equinoxe" (expérimentation la nuit)

Moyenne régionale :
55 places pour 10 000 habitants



Source des données :
IGN COG2024 - Insee, RP 2021
Fitness EDONISS 01/25 - DASM-PPA

Réalisation : VOAE - janvier 2025



Porteur et prérequis

Le projet PASA devra être proposé par un EHPAD disposant d'une **capacité minimale de 60 places** d'hébergement permanent et temporaire. A noter que les établissements dont la capacité est inférieure à 60 places mais bénéficiant d'une direction commune pourront déposer un dossier de candidature.

Il est précisé que seuls les EHPAD autorisés pour un PASA pourront déposer un dossier de candidature pour l'expérimentation PASA Équinoxe. Les PASA partagés entre deux établissements ne sont pas éligibles au PASA Équinoxe. **Une attention particulière sera accordée à la continuité du service.** Les établissements retenus dans le cadre de l'appel à candidature devront s'engager à maintenir leur activité.

Dans le cadre du suivi des contrôles et/ou inspections en cours : les candidatures des EHPAD dont une inspection est en cours avec absence de mise en œuvre de prescriptions ou injonctions, seront rejetées.

Les PASA labellisés en 2026 devront pouvoir être en fonctionnement au 1^{er} octobre 2026 **dans des locaux définitifs minimum 5 jours par semaine**. Les PASA ouverts en 2026 verront leurs financements ajustés à la date d'ouverture et de fonctionnement. Les PASA non-ouverts au 1^{er} octobre 2026 se verront retirer leur labellisation.

Les PASA qui envisagent une ouverture ultérieure peuvent déposer un dossier mais devront préciser la date d'ouverture ciblée.

Modalités de fonctionnement

Le projet présenté doit répondre aux attendus de l'article D. 312-155-0-1.-I du décret n° 2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il devra également répondre aux recommandations de bonnes pratiques « L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative en pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) » de l'ANESM publiées en juillet 2017.

Pour mémoire, [les modalités de fonctionnement sont précisés dans l'article D312-155-0-1 du Code de l'action sociale et des familles](#)

Concernant les dossiers de candidatures PASA Équinoxe, les locaux doivent à *minima* proposer un environnement sécurisant et apaisant tout en respectant le calme nocturne des résidents. Le programme d'activités devrait être adapté à l'heure tardive par des activités prioritairement apaisantes. La prise d'un dîner au sein du PASA fera partie des activités à privilégier.

Modalités de financement

Le financement annuel d'un PASA est de 65 000 € pour 12 places. Le PASA Équinoxe sera financé à hauteur de 6 à 8 places pour une enveloppe de 70 000 euros.

Les crédits accordés permettent de financer le surcoût des postes créés pour le PASA, à l'exception du temps de psychologue qui émarge sur la section dépendance pour laquelle il n'y aura pas de financement complémentaire. En effet, cette activité sera intégrée dans la dotation globale pour la dépendance.

III- Dossier de candidature

Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature ci-joint est à renseigner dans son intégralité. Tout dossier incomplet sera considéré non-recevable.

Les dossiers de candidature seront examinés conjointement par l'ARS et le Conseil Départemental.

Seront exclus d'office :

- Les dossiers **incomplets**
- Les projets présentés **par un EHPAD avec moins de 60 places – excepté dans le cadre d'une direction commune**
- Les projets ne répondant pas aux **exigences règlementaires notamment en termes de projet architectural**
- Les projets présentant un **financement excédant le forfait alloué**

Il est précisé que les projets **ne garantissant pas une ouverture effective du PASA au plus tard le 01/10/2026 seront écartés de la sélection**. Ils feront l'objet d'une étude spécifique dans le cadre de financements complémentaires alloués par le national permettant la labellisation de PASA ultérieurement.

En cas de non-ouverture effective à date, les crédits seront récupérés pour être redistribués.

Modalités de réponse

Une trame de dossier de candidature est annexée au présent document.

Les dossiers de candidature complets devront être adressés, au plus tard le 20 mars 2026 par voie électronique à l'adresse suivante : ars-pdl-dasm-aap@ars.sante.fr, copie à votre délégation territoriale (ars-dt44-contact@ars.sante.fr / ars-dt49-contact@ars.sante.fr / ars-dt53-contact@ars.sante.fr / ars-dt72-contact@ars.sante.fr / ars-dt85-contact@ars.sante.fr).

L'Agence Régionale de Santé accusera réception par mail du dossier de candidature.

Calendrier

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre est le suivant :



Dossier de candidature

Annexe 1 – Dossier de demande de création d'un PASA / d'expérimentation d'un PASA Équinoxe

Auteur de la demande :

n° finess juridique :

Adresse et lieu d'implantation du PASA :

% de résidents présentant des troubles du comportement modérés, consécutifs particulièrement d'une maladie neuro-dégénérative associée à un syndrome démentiel :

Personne référente sur ce dossier :

(Nom, qualité et adresse mél)

Date d'ouverture présentelle du PASA / PASA Équinoxe <i>Au plus tard le 01/10/2026 OU précision de la date souhaitée d'ouverture en 2026</i>	
Motivation pour ce projet <i>En quoi votre projet PASA complète l'accompagnement, le parcours de l'usager ?</i> <i>En quoi votre projet de PASA Équinoxe complète l'accompagnement de PASA de jour ? Quels sont vos constats sur les comportements des résidents en soirée pour solliciter l'accès à l'expérimentation ? Pourquoi un PASA de jour ne répond pas entièrement aux besoins des résidents ?</i>	
Critères et procédure d'admission et de sortie	
Modalités de détermination de la file active et file active prévue <i>Doit être supérieure à 20 résidents</i>	
Dispositions prévues pour garantir le respect des droits des usagers et l'intégration de la famille (recherche du consentement, etc...)	

<i>Le programme d'activités prévoit la participation des familles</i>	
Jours et horaires d'ouverture <i>Minimum 5 jours par semaine</i>	
Modalités d'accompagnement et de soins thérapeutiques prévues – joindre un planning prévisionnel des activités proposées (activités thérapeutiques individuelles et collectives, plannings, accompagnement personnalisé intégrant le rôle des proches-aidants, évaluation des activités, etc...) <i>Un suivi et une évaluation régulière des activités doivent être réalisés (objectifs, impact et bénéfices, fréquence, satisfaction globale des résidents).</i> <i>L'accompagnement PASA doit être intégré au projet d'accompagnement individualisé du résident (objectifs et moyens spécifiques).</i>	
Intervenants extérieurs (bénévoles, art-thérapeutes, musicothérapeutes, etc...)	
Autres modalités organisationnelles : (organisation des transferts entre les unités d'hébergement et le PASA, organisation du déjeuner et des collations, organisation de la continuité des soins entre le PASA et les unités d'hébergement). <i>Les résidents prennent leur repas au sein du PASA.</i>	
Modalités d'intégration du projet PASA dans le projet global de l'établissement et articulation avec les autres unités de l'EHPAD (intégration du PASA dans le projet d'établissement, modalités de transmission d'informations entre les équipes soignantes de l'EHPAD et le PASA, réunions d'information, activités mutualisées, roulement d'équipe de l'EHPAD et celle du PASA au besoin, etc...)	

<p><i>Une attention doit être portée à l'articulation du PASA avec les éventuelles unités de vie protégée organisées en interne</i></p>	
<p>Effectifs prévus au sein du PASA en ETP et par catégorie</p> <p>ASG, AS, AMP/AES, psychologue, ergothérapeute/psychomotricien, IDE, Medco</p>	
<p>Formations envisagées pour le personnel du PASA</p> <p>(Techniques de soins et de communication adaptées aux personnes malades atteintes de démence modérée ; utilisation des outils d'évaluation (tels le NPI-ES) ; techniques d'observation et d'analyse des comportements ; techniques de soins non médicamenteuses appropriées aux troubles du comportement)</p> <p><i>L'ensemble du personnel de l'EHPAD est sensibilisé sur les objectifs spécifiques et le travail du PASA, afin de permettre la prise en charge des personnes à la sortie du pôle dans les meilleures conditions.</i></p> <p>Dispositifs de soutien du personnel (réunions d'équipe, analyse de la pratique...)</p>	
<p>Projet architectural (joindre un plan) :</p> <p><i>Les locaux adaptés doivent être immédiatement mobilisables pour une ouverture effective du PASA au plus tard le 01/10/2026.</i></p> <p>Superficie de l'espace :</p> <p>Nombre de salles d'activité, éventuel espace repos :</p> <p>Accès à des sanitaires :</p> <p>Accès à un jardin sécurisé ou une terrasse :</p> <p>Salle de restauration/descriptif de la cuisine thérapeutique :</p> <p>Autres :</p>	
<p>Partenariats</p> <p><i>L'EHPAD qui crée un pôle d'activités et de soins adaptés travaille en partenariat avec les acteurs de la filière gériatrique (service de court séjour gériatrique, unité cognitivo-comportementale, équipe mobile de gériatrie, Unités d'Hébergement Renforcées...), de filières spécifiques (pour</i></p>	

<p>le cas des maladies neuro-dégénératives autres qu'Alzheimer) ainsi qu'avec une équipe psychiatrique.</p> <p>Préciser les conventions existantes.</p> <p>Modalités de travail avec les médecins traitants :</p> <p>Nom du médecin coordonnateur de l'EHPAD :</p>	
<p>Aménagement proposé et adapté à l'apaisement des résidents (conception de l'agencement) : <i>couleurs minérales, espace non stimulant, non aveuglant, non perturbateur, détails de la cuisine thérapeutique, espace de repos, etc...</i></p>	
<p>Eventuelle innovation proposée</p>	

Devront être joints au dossier les documents suivants :

- **Les fiches de poste de l'équipe dédiée, les procédures relatives à la prise en charge, les horaires d'une semaine type**
- **Le plan des locaux avec les superficies**
- **Le budget prévisionnel en année pleine du PASA / PASA Équinoxe *avec respect du budget***

Tout document qui vous semble utile pour la bonne compréhension de votre demande peut être annexé et joint au dossier.